



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 JUIN 2022

L'An deux mil VINGT DEUX

Le **SEIZE JUIN** à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2022

PRÉSENTS : Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Marie Françoise DUPUY, Martin MOLLE,

ABSENTS : Serge CHASSAGNE, Alexis DROUET, Ghislaine LAVAUD STOTE, Jean-Claude JABEAU,

POUVOIRS : Serge CHASSAGNE à Michel PLAZANET

Ghislaine LAVAUD STOTE à Marie Françoise DUPUY

SECRETÀIRE DE SÉANCE : Marie Françoise DUPUY

CONVOCAATION

13 juin 2022

- 1 Dossier du PLU : validation du projet
- 2 Examen d'une demande d'aliénation d'une partie d'un chemin rural au village du Chedal
- 3 Projet travaux voirie 2022
- 4 Affaires diverses

044/2022

POUR	
CONTRE	
ABST.	

OBJET : VALIDATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents débats relatifs au PLU et propose d'avancer sur ce dossier en passant à la validation.

Les membres du Conseil Municipal nouvellement élus s'interrogent sur l'intérêt d'un PLU et demandent à comprendre mieux les enjeux avant de prendre une décision.

La majorité des membres présents ou représentés demande un vote à bulletin secret.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal passent au vote à bulletin secret.

- 2 voix POUR la validation
- 6 voix CONTRE
- 1 bulletin blanc

Le PLU ne sera donc pas validé.

Le sujet reviendra à l'ordre du jour quand des éléments suffisamment précis permettront de mieux appréhender l'intérêt et les enjeux d'un PLU

045/2022

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Marie Françoise DUPUY, Martin MOLLE, Serge CHASSAGNE (pouvoir), Ghislaine LAVAUD-STOTE (pouvoir)
CONTRE	//
ABST.	//

OBJET : DEMANDE D'ALIÉNATION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LE CHEDAL »

Madame Claire NONY, Maire Adjointe,

- **DONNE** lecture au Conseil Municipal d'un courrier qui a été adressé à la Mairie par Monsieur et Madame Christophe CHEMINADE pour demander l'aliénation d'une partie d'un chemin rural au lieu-dit « Le Chedal »
- **PRÉSENTE** l'ensemble du dossier et plus précisément le plan des lieux afin de faciliter la prise de décision

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Claire NONY et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **DIT** que cette demande d'aliénation d'une partie d'un chemin public au lieu-dit « Le Chedal » sera mise à l'enquête publique
- ✓ **DÉSIGNE** Monsieur Marcel ESQUIEU en qualité de Commissaire enquêteur
- ✓ **PROPOSE** de donner un avis définitif à l'issue de l'enquête après avoir pris connaissance du rapport d'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision

046/2022

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Marie Françoise DUPUY, Martin MOLLE, Serge CHASSAGNE (pouvoir), Ghislaine LAVAUD-STOTE (pouvoir)
CONTRE	//
ABST.	//

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2022

Monsieur Pierre LOFFICIAL, Maire Adjoint, expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux prévus en 2022 sur la voirie communale des devis ont été demandés à 2 entreprises de travaux publics et précise que ces devis ont été analysés lors d'une réunion de la commission communale des travaux.

16 juin 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre LOFFICIAL et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **ATTRIBUE** les travaux de voirie programme 2022 à l'Entreprise LASCAUX TP sise à LUBERSAC
 - Travaux de voirie « La Tuilerie » 5 371,20 € HT
 - Travaux de voirie « Route Napoléon » 32 684,00 € HT
 - Travaux de voirie « Route des 3 Pierres » phase 1 12 141,10 € HT

- Soit un total HT de
 - 50 196,30 € HT
 - 10 039,26 €
 - 60 235,56 € TTC**

- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision

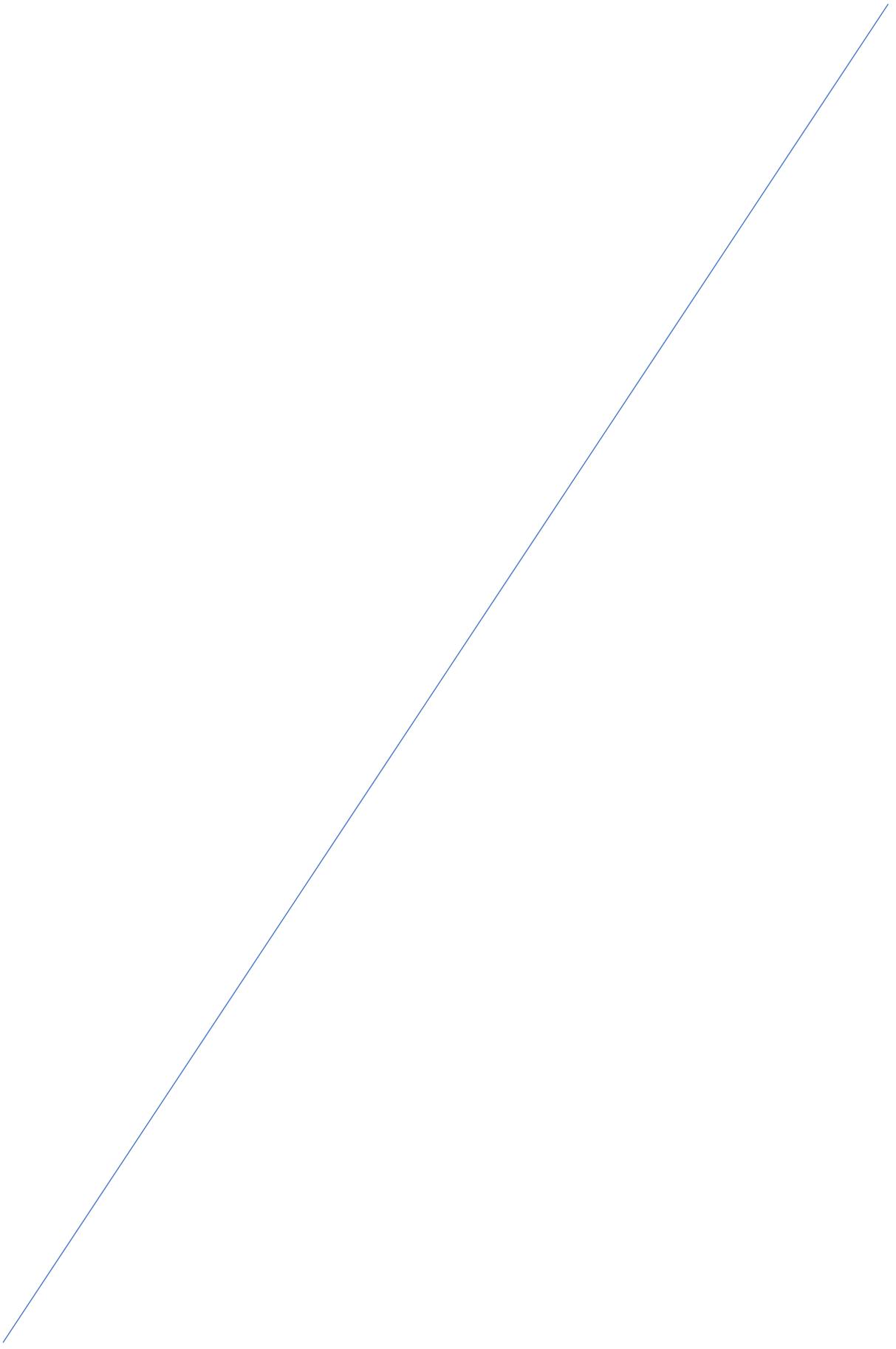
16 juin 2022

16 juin 2022

PLAZANET Michel	Maire	
NONY Claire	Maire Adjointe	
WARTEL Jacques	Maire Adjoint	
LOFFICIAL Pierre	Maire Adjoint	
DESSENNE Michel	Maire Adjoint	
CHASSAGNE Serge	Conseiller(ère) Municipal(e)	
JABEAU Jean-Claude	« «	
DUPUY Marie Françoise	« «	
LAVAUD STOTE Ghislaine	« «	
MOLLE Martin	« «	
DROUET Alexis	« «	

16 juin 2022

16 juin 2022



16 juin 2022